

COMMUNIQUE DE PRESSE

VGP LANCE LE COMPOSTAGE EN RESIDENCE COLLECTIVE

Le 19 juillet 2013

Après une année de test auprès de cinq résidences, VGP étend l'opération compostage individuel à l'habitat collectif.

Il s'agit d'aménager une aire de compostage sur les espaces extérieurs des résidences volontaires à l'aide de trois composteurs. Le premier est destiné à l'apport de déchets fermentescibles (épluchures de fruits et légumes, restes de repas, ...) le second à la maturation et le dernier au stockage de matière sèche (feuilles mortes, broyat de branches ...).



La réussite d'e cette opération est conditionnée par :

- La présence d'un espace extérieur suffisant (20m² environ) pour installer les composteurs
- La participation d'un minimum de foyers volontaires
- La présence sur le site de deux « référents » composteurs. Les référents sont des habitants formés par VGP. Ils vérifient le bon fonctionnement des composteurs et font le relai entre la collectivité et les résidents

Les résidences volontaires sont invitées à contacter VGP pour se lancer dans l'aventure. La communauté d'agglomération étudiera chaque candidature en se rendant sur place. Une convention de partenariat sera signée entre VGP et le représentant. Par ailleurs, l'accord de l'assemblée générale ou du conseil syndical est requise.

Renseignements: Coralie Legendre au 01.30.83.03.18

Versailles Grand Parc poursuit également sa campagne de distribution de composteurs auprès des foyers individuels et propose huit réunions-formation du 16 septembre au 4 octobre 2013 (inscription préalable obligatoire).

Rappelons que le compostage est un moyen simple et efficace qui permet de réduire de 30 % le volume de ses déchets et d'obtenir un fertilisant de qualité pour son jardin. Plus de 2 500 citoyens sont déjà équipés !

"Le compostage, un geste facile et bénéfique pour l'environnement !" avec VGP. Cliquez sur le lien suivant pour regarder la vidéo : http://www.versaillesgrandparc.fr/medias/galerie-video/video/video-flv/#ancrevideo

Toutes les dates et lieux des réunions sur : http://www.versaillesgrandparc.fr/quotidien/dechets/compostage/

Remise d'un composteur sur justificatif de domicile de moins de 3 mois et signature d'une convention.

Carole Beauchet
Directrice de la communication
Tel: 01.30.83.95.13
carole.beauchet@grandparc.fr